

à la coordination et à l'utilisation des fréquences radiophoniques de plus de trente mégacycles par seconde, accord qui entrera en vigueur à la date de votre réponse. En raison de sa nature, je propose en outre que, si vous y donnez votre assentiment, ledit Accord ne puisse être résilié que si l'une des parties donne avis à l'autre douze mois à l'avance, par écrit, de son intention de mettre fin audit Accord.

Veillez agréer, Monsieur le Secrétaire d'État, les assurances renouvelées de ma très haute considération.

Ottawa, le 24 octobre 1962
Le Chargé d'Affaires ad interim,
IVAN B. WHITE

N° 218
Monsieur le Chargé d'affaires,
L'honorable Howard C. Green
Secrétaire d'État aux Affaires extérieures
Ottawa

H. C. GREEN
Secretary of State
for External Affairs

Le Secrétaire d'Etat
des Affaires
Etrangères
MR. H. C. GREEN

The Honourable Ivan B. White,
Charge d'Affaires
à l'Embassade des Etats-Unis d'Amérique
Ottawa

The Honourable Ivan B. White,
Charge d'Affaires a.i.,
Embassy of the United States of America
Ottawa.